

Règlement du tournoi

Autorisation : 16.BRET.35/TI.D./002

Art 1 : Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD.

Art 2 : Tout joueur ou joueuse devra présenter sa licence le jour du tournoi.

Art 3 : Les joueurs non présents sur le terrain 5 minutes après l'appel de leur match seront déclarés forfaits.

Art 4 : Les volants plastiques Mavics 300 seront fournis par le club organisateur.

Art 5 : Le tournoi est ouvert aux joueuses / joueurs mini poussins, poussins et benjamins, en simple. Le changement de catégorie est autorisé.

Art 6 : Le tournoi est géré par l'utilisation du logiciel Badplus, après détermination des têtes de séries de poules en fonction du classement permanent par points (consultable sur poona.ffbad.org) au jour du tirage au sort.

Art 7 : Aucune inscription ne pourra être prise après le 09/11/16 et aucun désistement ne sera remboursé après le 10/11/2016 (date du tirage au sort). Les forfaits devront néanmoins être justifiés selon la réglementation en vigueur à la FFBAD.

Art 8 : La Priorité des inscriptions sera donnée aux joueurs et joueuses ayant réglé leur participation cachet de la poste faisant fois inscrits dans leur série de classement puis par chronologie d'arrivée des inscriptions.

Le comité d'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date, dès que les tableaux seront complets.

Art 9 : Tous les tableaux sont organisés sous forme de poules de 3 ou 4 joueurs(ses), avec deux sortants par poules. La suite de la compétition se fera par élimination directe.

Art 10 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Art 11 : Les terrains ne sont accessibles qu'aux joueurs appelés.

Art 12 : Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le temps d'échauffement à partir de l'appel des joueurs est de 3 minutes.

Art 13 : Seul un représentant peut poser réclamation à la table de marque.

Art 14 : Tout joueur s'absentant de la salle doit le signaler au juge arbitre sous peine de disqualification.

Art 15 : En cas de forfait après la date du tirage au sort, les droits d'engagements ne sont pas remboursés.

Art 16 : Les décisions du juge arbitre et de l'organisation sont sans appel.

Art 17 : Il est interdit de fumer dans la salle où se déroule la compétition ainsi que dans les annexes.

Art 18 : Le présent règlement sera affiché le jour de la compétition.

Art 19 : Le comité d'organisation pourra, pendant la durée de la compétition, prendre des photos, vidéos, celles-ci pourront être diffusées sur le site Internet ou publication du club. Toute personne ne souhaitant pas voir son image utilisée devra le signaler auprès des organisateurs.

Art 20 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les points du présent règlement.

Le comité d'organisation